

## ENQUETES ET CHANTIERS

### « LA CHARITE PATRIOTIQUE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GRASSE PENDANT LA GUERRE DE 1870-1871 »

La guerre franco-allemande qui débuta le 15 juillet 1870 a fait l'objet de très nombreuses études. Il suffit d'évoquer le « best-seller » du Lieutenant-Colonel Rousset dont les 7 tomes constituèrent un succès d'édition considérable<sup>1</sup>.

Les récits des témoins et des historiens se sont attachés particulièrement aux événements militaires et politiques ; or, ce conflit armé eut des répercussions sociales importantes : une augmentation de la misère et une prise de conscience par l'ensemble des populations d'une solidarité nationale.

On sait qu'une grande partie du territoire français, en raison de son éloignement géographique des champs de bataille, n'eût pas à souffrir directement des opérations militaires, néanmoins les répercussions sociales de cette guerre s'y firent sentir. Il en fut ainsi du département des Alpes-Maritimes qui venait d'être créé, dix ans auparavant, par la convention du 7 mars 1861 rattachant le comté de Nice à la France<sup>2</sup>.

Pendant cette période de la fin du Second Empire et du gouvernement de la Défense Nationale, les populations du département vont devoir supporter et prendre en charge les multiples formes d'assistance à prodiguer. Cette solidarité va concerner non seulement les autochtones mais également les étrangers en résidence, elle prendra des formes spécifiques d'assistance qui auront en commun le fait d'être

---

1. *Histoire générale de la guerre franco-allemande (1870-1871)*, Paris, 1895-1898, 6 vol.

2. Voir *Le Mémorial de Nice*, Nice, 1960, 318 pp. La participation militaire du département n'a pas encore fait l'objet d'une étude d'ensemble, néanmoins des contributions ont permis de mettre en exergue les efforts des trois types de formations combattantes : les gardes mobiles, les francs-tireurs et les Garibaldiens : Docteur A. MAGNAN : « La garde nationale mobilisée dans l'arrondissement de Puget-Théniers en 1871 » in « *Les Annales du Comté de Nice* » n° 11 Tome 3 janvier 1934 pp. 3 à 6. L. IMBERT : « Garibaldi et les Garibaldiens après l'annexion 1860-1870 » in *Nice-Historique* juillet-décembre 1950 p. 79-95. F. CAUVIN : « La participation des Niçois à la guerre de 1870-1871 », *ibid.*, juillet-décembre 1950, p. 71-90. M. DEROT : « Les francs-tireurs niçois à l'armée de la Loire », *ibid.*, octobre-décembre 1974, p. 207-215.

canalisées et encouragées par les autorités tant laïques que religieuses. A cette fin, ces autorités utiliseront les structures administratives et les agents du pouvoir politique en de nombreux groupements, œuvres et comités dont le but sera d'exalter le sentiment patriotique : ce seront les manifestations de la charité patriotique <sup>3</sup>.

Cette charité patriotique sera ici évoquée dans son cadre provençal des Alpes-Maritimes : l'arrondissement de Grasse détaché en 1860 du département du Var <sup>4</sup> et dans une perspective chronologique.

#### L'ASSISTANCE PRIVEE FACE A LA GUERRE

En 1861, la population de l'arrondissement de Grasse compte 68.000 habitants dont 25 % d'étrangers <sup>4</sup> qui, pour la plupart, résidaient dans la cité lancée par Lord Brougham : Cannes <sup>5</sup>. Cette riche colonie cosmopolite progressera sous le Second Empire, aussi sera-t-elle très souvent sollicitée par des manifestations de charité aussi diverses que concerts et bals de bienfaisance, quêtes ou encore sermons de charité.

C'est dans le même esprit que les étrangers vont répondre aux demandes d'aide émanant de leurs hôtes français, à l'occasion des hostilités. Mais une décision symbolique comme celle des dames de Cannes de prendre le deuil et de renoncer « aux colifichets, aux robes de soie et de velours pendant que la France agonise » ne saurait occulter l'œuvre toute entière d'une population provençale sans distinction de classe, de croyance religieuse ou philosophique <sup>6</sup>.

#### *Les secours aux combattants et à leurs familles*

En vertu de l'arrêté préfectoral du 17 octobre 1870, les habitants purent souscrire un engagement volontaire dans la Garde Nationale Mobilisée : la commune du Cannet voit s'engager un boulanger de 33 ans et un jeune homme de 28 ans sans profession <sup>7</sup> ; les anciens militaires veulent reprendre du service comme à Mougins ou un lieutenant de vaisseau (50 ans) et un sous-officier de 58 ans « seront heureux de marcher à l'ennemi » <sup>8</sup> ; les actes d'engagement des Cannois montrent la grande diversité des origines sociales des combattants dont l'âge varie entre 34 et 56 ans <sup>9</sup>. Grasse, enfin, voit 277 de ses habitants sous les drapeaux <sup>10</sup>.

3. Cette charité patriotique dut très certainement prendre en considération pour y venir en aide, les épidémies qui se développèrent mais les lacunes des archives hospitalières empêchent d'évoquer en ce domaine, les actions de « l'occuménisme mondain » (pour reprendre la formule de M. le Professeur Guiral lors du Congrès de Martigues). Pour mémoire, il faut relever que l'arrondissement comptait en 1868, 4 établissements hospitaliers : Le Bar, Grasse, Cannes et Antibes (Archives Nationales F<sup>13</sup>.3659 : Enquête sur la situation des hôpitaux et hospices 1864-1868).

4. J. ROUX : *Statistique des Alpes-Maritimes*, Nice, 1862, Tome 2, p. 263.

5. Voir J. DOGLIANI : « Lord Brougham, chancelier d'Angleterre et inventeur de Cannes », DES Lettres Aix, sans date, 137 p.

6. « *La revue de Cannes* » 15 décembre 1870.

7. Archives Communales Cannes 17 H I Garde-Nationale 1789-1871. Liste au 1<sup>er</sup> décembre 1870.

8. *Ibid.*, Liste au 31 octobre 1870.

9. *Ibid.*, Liste au 26 octobre 1870 : on relève ainsi comme catégories sociales : rentier, propriétaire, teneur de livres, chef d'orchestre, entrepreneur, charretier, conducteur de travaux, garde d'usine, domestique, professeur de langues, serrurier et commissaire de police.

10. Archives Communales Grasse H 23, Affaires militaires - Guerre 1870.

Mais ce ne sont pas seulement les soldats originaires du pays grassois qui vont être secourus et soutenus par les habitants qui font preuve d'initiatives privées et sont également sollicités par les pouvoirs publics pour équiper et même armer les militaires. Ce sont d'abord les organismes traditionnels d'assistance qui agissent isolément, telles les conférences des sociétés de Saint-Vincent de Paul ; celle de la ville de Grasse alloue une somme de 50 F pour les armées de terre, mer et de la garde nationale <sup>11</sup>.

Une autre initiative consiste à transformer la salle de bal du Cercle Nautique de Cannes en ouvroir où les « dames de la ville et de la colonie étrangère » confectionnent des articles de lingerie pour les soldats <sup>12</sup>. On peut noter que ces manifestations de charité ne perdent pas leur aspect mondain, telle la vente organisée au Gymnase de Cannes que le rédacteur d'un journal local « *L'Ami du Peuple* » décrit ainsi : « La salle artistiquement décorée avait un aspect féérique ; un écusson rouge entouré de verdure ayant au centre les couleurs de la France avec les deux inscriptions « Dieu protège la France », « Honneur et Patrie »... une miniature de ballons à forme gracieuse et élégante et un pigeon aux ailes déployées représentaient la correspondance parisienne pendant le siège... » <sup>13</sup>.

Parallèlement à ces actes spontanés, des sollicitations émanent des autorités administratives.

En premier lieu, l'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes en date du 14 décembre 1870 répartit le paiement des frais d'habillement, d'équipement et d'armement de la garde nationale mobilisée entre les diverses communes ; la ville de Cannes devant supporter la somme de 44.164 F les plus forts contribuables, notables locaux et propriétaires étrangers, décident, sur suggestion du premier magistrat, le vote d'un emprunt de 100.000 F <sup>14</sup>. Une contribution à l'armement des troupes est même demandée par le canal des souscriptions aux batteries d'artillerie départementale <sup>15</sup>.

Les militaires étant au front, leurs familles qui étaient en temps normal à leur charge, devront être secourues. Ce type de secours sera l'exemple même de « l'utilisation » de la charité privée par le pouvoir central. Dans chaque département est créé un comité de secours, la circulaire préfectorale du 13 août 1870 (moins d'un mois après le déclenchement des hostilités) l'instaure dans les Alpes-Maritimes <sup>16</sup>. Incitation et encadrement de la bienfaisance privée apparaissent tant dans son but que dans ses structures : les statuts précisent d'emblée que ce but est de « recueillir les dons patriotiques destinés à venir en aide aux familles des militaires, marins et gardes mobiles sous les drapeaux et s'enquérir de la véritable situation des familles et répartir entre elles les offrandes nationales ainsi que les secours que l'Etat mettra à la disposition du préfet » <sup>17</sup>. Le Sénat et le Corps Législatif ayant voté les crédits de ces

11. *La Revue de Cannes*, 28 juillet 1870. Les conférences des Sociétés de Saint-Vincent de Paul sont présentes à Grasse depuis 1851 et à Cannes depuis 1858.

12. *La Revue de Cannes*, 4 septembre 1870.

13. Numéro du 23 février 1871, la vente rapportera 6.500 F.

14. *L'Ami du Peuple*, 4 décembre 1870.

15. A.C. Grasse H 23 : Au 24 mars, 4998, 10 F, seront recueillis pour la construction du canon « Ville de Grasse », on verra même l'ensemble du clergé souscrire : Curé-doyen, vicaires, supérieur du petit séminaire.

16. *Recueil des Actes administratifs de la Préfecture*, 1870, p. 256.

17. A.C. Cannes 17 H 1 circulaire aux membres des comités.

comités, le préfet rappelle, dans une circulaire du 8 septembre, que « ces comités n'ont pas pour devoir unique de distribuer le contingent assigné au département, ils ont pour mission non moins importante de provoquer des souscriptions »<sup>18</sup>. L'organisation de ce comité est également révélatrice des intentions du pouvoir : il est divisé en sous-commissions où se côtoient notables laïques et religieux et hommes publics (maires et conseillers généraux<sup>19</sup>). La commission de Grasse présidée par la femme du sous-préfet, la Vicomtesse de la Barthe, aura au 25 août 1870 recueilli plus de 11.000 F et porte ainsi secours à 33 personnes<sup>20</sup>. Mais les autorités veulent un encadrement encore plus proche des populations : aussi, l'arrêté préfectoral du 7 novembre donne pour mission aux comités d'arrondissement composés du maire, du juge de paix et du curé de superviser les comités cantonnaux<sup>21</sup>. Les secours aux blessés vont obéir à un principe similaire, à la différence près qu'ils seront l'objet d'une seule organisation privée.

### *La Société internationale de secours aux blessés de guerre et les ambulances*

C'est en 1863 que la France décide d'adhérer à l'œuvre d'Henry Dunant mais « à l'heure où les hostilités commencent, elle n'est guère représentée que par un comité de bon vouloir ;... quoique existant de fait et sur le papier, elle n'a ni organisation régulière, ni personnel, ni matériel... » écrit Maxime du Camp, premier historien de la Croix-Rouge de notre pays<sup>22</sup>. Sous la présidence nationale du Comte de Flavigny, la Société se ressaisit et dans l'arrondissement grassois, le premier comité à se former est cannois : le 18 octobre 1870<sup>23</sup>. Il comprend les notables traditionnels : le maire Borniol, le banquier Barbe, les médecins de la cité, la colonie hivernante est représentée par deux hommes qui joueront un grand rôle au sein des œuvres cannoises : le Duc de Vallombrosa, issu de la noblesse sarde et Eugène Tripet-Skriptizine, un ancien consul de France en Russie, le comité est également « interconfessionnel » puisque le pasteur de l'Eglise Evangélique siège aux côtés du curé-doyen.

Les moyens d'action utilisés par la Société sont variés : loteries, quêtes à domicile, en majorité par des étrangères qui vont solliciter les oboles de leurs compatriotes dans les villas et les palaces<sup>24</sup>, mais aussi quêtes lors des offices religieux. Après trois semaines d'existence, la Société avait permis l'expédition au comité de Marseille de 8 caisses de vêtements, linges et liquides et avait encaissé 3.000 F.

18. 19. A.C. Grasse H 23 : ainsi la sous-commission d'Antibes comprend les maires d'Antibes et de Vallauris aux côtés du colonel Gazan, célébrité antiboise, Vence voit siéger son premier magistrat ainsi que ceux de La Colle, Saint-Paul, Saint-Jeannet, le curé de Vence, un propriétaire de Cagnes et du médecin du Broc ; Grasse enfin, réunit un conseiller général, le maire de Pégomas, le curé doyen, deux banquiers ainsi que le commandant Raynaud, qui sera le fondateur de la première coopérative de consommation du département.

20. A.C. Grasse H 23 : la commission remet ainsi tantôt 40,30 F tantôt 25 F.

21. *Ibid.*, en février 1871, 90 personnes auront fait l'objet de secours dans l'arrondissement.

22. Sur le rôle de la Société internationale pendant le conflit, voir P. BOISSIER *Histoire du Comité international de la Croix Rouge (de Solferino à Tsoushima)* Paris, 1963, p. 317 à 356.

23. « *La revue de Cannes* », 6 novembre 1870.

24. *Ibidem*, 11 mai 1871.

Ces soutiens sont envoyés aux ambulances qui, à l'époque sont des unités de soins ; dans l'arrondissement, ce seront les ambulances sédentaires installées à l'arrière dans des bâtiments publics et privés qui feront l'objet du contrôle de la Société<sup>25</sup>. Des les premières semaines du conflit, les appels à la constitution de ces hôpitaux temporaires font l'objet de vibrants articles tel celui du rédacteur en chef du quotidien cannois *L'Ami du peuple* : « Que les ambulances s'organisent... Allons, rentiers, banquiers, propriétaires debout ! debout ! Soyez le trait d'union de la fraternité entre ceux qui ont versé leur sang pour la défense de la nation et la conservation de la propriété. Puisez à pleines mains dans vos coffres, dans vos greniers... »<sup>26</sup>. Les trois ambulances cannoises sont représentatives de l'action « inter-confessionnelle » déjà mentionnée avec les comités : une première ambulance est dirigée par les sœurs du Bon Secours, une deuxième fonctionne à l'intérieur de l'Asile Evangélique, établissement de secours destinés aux protestants, quant à la troisième, elle occupe les locaux de l'Asile des vieillards fondé par les Petites Sœurs des Pauvres. Au 31 janvier 1871, la Société avait ainsi reçu 168 militaires malades ou blessés : 85 furent acheminés sur le dépôt de convalescence de Nice, 5 sur l'hôpital de Cannes et 78 étaient en cours de traitement. Ces établissements fonctionnent grâce aux particuliers qui fournissent « des lits et l'ordinaire des blessés (soit 1,25 F par jour) »<sup>27</sup>. Par délibération en date du 14 avril 1871, le comité décida la liquidation définitive de la Société mais l'excédent d'actif devait poursuivre un but charitable : il sera partagé entre les 4 principaux établissements de bienfaisance : l'hospice, le bureau de bienfaisance, l'Asile Evangélique et l'Asile des vieillards<sup>28</sup>. A côté de cette action, il faut signaler des initiatives privées de constitution d'autres ambulances : la maire de Cannes, Joseph Méro offre son château de la Paoute avec 25 lits pour soldats et 5 chambres d'officiers<sup>29</sup>. En raison de l'augmentation du nombre de blessés, le gouvernement se met à solliciter l'épiscopat qui s'empresse de répondre tel en témoigne la lettre circulaire de Monseigneur Jordany à son clergé : « Pour suppléer à l'insuffisance des hôpitaux et offrir aux soldats des moyens de guérison plus sûrs et plus rapides, nous avons offert, nous aussi, le grand séminaire, le palais épiscopal et s'il le faut, tous nos édifices diocésains au général commandant notre division militaire... les séminaristes y rempliront les fonctions d'infirmiers »<sup>30</sup>. C'est ce que font les frères des Ecoles chrétiennes de Grasse lorsqu'ils convertissent en ambulance le premier étage de leur école : 26 soldats y sont soignés par deux religieuses de la congrégation de Sainte-Marthe et par les « dames les plus charitables de la ville »<sup>31</sup>.

25. Ce conflit voit la création de trois types d'ambulances : les ambulances d'évacuation « en vue du soulagement des blessés sur le champ de bataille », les ambulances pour « suivre les troupes manquant à l'ennemi », les ambulances sédentaires. (Décret des 31 décembre 1870 et 8 mars 1871, réglementant le service des ambulances in *Dalloz Périodique* 1871 4<sup>o</sup>, p. 14-15). A titre de comparaison : P. MANNEVILLE : Les ambulances au Havre pendant la guerre de 1870-1871 in *Bulletin de la Société Française d'Histoire des Hôpitaux*, n<sup>o</sup> 34, p. 82 à 99.

26. « *L'Ami du peuple* », 25 septembre 1870.

27. *Ibid.*, 13 novembre 1870.

28. Voir annexe.

29. « *La revue de Cannes* », 1<sup>er</sup> septembre 1870.

30. « *La semaine religieuse de Fréjus* », 17 septembre 1870.

31. « *Le Commerce* » 22 janvier 1871. Ce dévouement du clergé local sera reconnu par l'autorité de tutelle : le ministre de la Justice et des Cultes qui écrira aux évêques : « Des

Mais, les guerres voient automatiquement une recrudescence de la misère locale qui, ici, sera singulièrement limitée par les efforts de la colonie étrangère et de la bourgeoisie locale. Si en 1861, les statistiques officielles ne dénombrent à Cannes que « 10 mendiants officiels » c'est-à-dire domiciliés ou résidant sur le territoire de la commune, il en est tout autrement dans les dernières années du Second Empire ; la région que Stéphane Liégeard dénommera « Côte d'Azur » sera la « proie » de nuées de mendiants attirés par le luxe des résidents<sup>32</sup>.

Néanmoins, le bureau de bienfaisance reçut en dons, aumônes et collectes pour les exercices 1870 et 1871 : 1.500 F et 2.400 F (il avait reçu 4.200 F en 1868)<sup>33</sup>. Sont particulièrement frappés par la crise : les vieillards, les chômeurs et les démunis. Les vieillards sont recueillis dans l'asile des Petites Sœurs des Pauvres, institution préexistante alors que pour venir en aide aux ouvriers touchés par la fermeture des chantiers de construction des villas un « Comité de la bourgeoisie » vote en novembre 1870, sur motion du Duc de Vallombrosa un subside mensuel et propose également pour les indigents la création d'un fourneau économique<sup>34</sup>. Le sort de ces derniers est l'unique but de la « Société des secours aux victimes de la guerre » formée de Cannoises qui « comprennent qu'à côté des blessés, il y a une foule de malheureux qui souffrent quoique moins directement et veulent leur venir en aide », effets d'habillement et bons de soupe sont ainsi distribués<sup>35</sup>.

#### L'ASSISTANCE PRIVEE FACE AUX CONSEQUENCES DE LA GUERRE

Les autorités laïques et ecclésiastiques allaient susciter pendant les mois qui suivirent l'armistice du 28 janvier 1871 deux sentiments étroitement mêlés : solidarité et patriotisme, et ce, dans diverses directions.

Déjà, le 1<sup>er</sup> décembre 1870, Monseigneur Jordany avait adressé aux prêtres de son diocèse un appel à la charité « en faveur de nos soldats prisonniers... les oboles réunies du pauvre, jointes aux aumônes plus abondantes du riche, peuvent élever les secours au niveau des misères à secourir... »<sup>36</sup>. Les contributions des laïcs sont plus spécialement rassemblées par le « Comité d'assistance pour les prisonniers français en Allemagne » qui siège et est administré par des notables et des fonctionnaires. Il faut enfin relever l'action éleumosaire des loges maçonniques : à Cannes, est créée

---

ambulances ont été organisées avec un patriotique empressement dans les palais épiscopaux, les séminaires ; nos soldats blessés ou malades y ont trouvé les secours matériels les mieux entendus, les soins intelligents et assidus de nos sœurs de charité et des autres membres des communautés religieuses... » Archives Nationales F 19 5609 : Police des cultes-Guerre franco-allemande - Organisation des ambulances. Lettre circulaire du 8.11.1871.

32. A.C. Cannes 12.1.2. Mendicité : tableau statistique 1861. Ce phénomène social provoque de vives réactions d'hostilité de la part des populations sollicitées en permanence, c'est ce que constate une délibération du Conseil Municipal du 11 mars 1867 : « Dans tous les lieux publics des gens exercent le triste métier de mendiant malgré l'interdiction officielle de la mendicité », A.C. Cannes III M 202 Délibérations Conseil Municipal.

33. *Ibidem* III L I Budgets du Bureau de Bienfaisance.

34. « *La Revue de Cannes* », 10 novembre 1870 : le duc formula l'intention de prendre dix indigents à sa charge.

35. « *L'Ami du Peuple* », 23 février 1871.

36. Archives diocésaines Fréjus-Toulon : Circulaires-Mandements 1850-1876. Les paroisses de l'arrondissement de Grasse recueillent ainsi 3.939 F qui sont expédiés au comité de Genève dirigé par l'évêque de la cité helvétique. *La Semaine Religieuse de Fréjus*, 24, 31 décembre 1870, 7 janvier 1871.

une caisse de secours pour les prisonniers dans laquelle des ouvriers et des employés versent une journée de leur salaire <sup>37</sup>.

Si l'Etat avait pris officiellement à sa charge les enfants des victimes des combats, il comptait néanmoins sur la générosité du pays tout entier pour l'aider à s'acquitter de la dette qu'il avait contractée envers eux. C'est dans cet esprit que le sous-préfet écrit au maire de Grasse le 6 février 1871 : « Veuillez vous occuper activement de cette œuvre de charité patriotique, faites immédiatement ouvrir les souscriptions, adressez-vous aux personnes aisées comme aux bourses moyennes... <sup>38</sup>. En conséquence, un comité se constitue sous la présidence du sous-préfet : autour du maire, du curé et des présidents des tribunaux civil et de commerce, siègent le président de la Société Internationale de Secours aux Blessés, les présidents des cercles et clubs grassois tandis que le négoce est représenté par trois parfumeurs <sup>39</sup>.

Sollicité par le ministre des Cultes, l'évêque ordonne le jour de l'Ascension de 1871 « une quête dans toutes les paroisses et chapelles et met les sommes offertes à la disposition du comité national que préside M<sup>me</sup> Thiers ; le prélat laisse également à ce comité la libre disposition des places vacantes dans trois orphelinats de garçons et cinq de filles » <sup>40</sup> et fait admettre personnellement six orphelins alsaciens à l'établissement des Iles de Lérins <sup>41</sup>.

On sait que le traité de Francfort du 10 mai 1871 imposa à la France le paiement d'une indemnité de guerre de 5 milliards de F et la perte de l'Alsace et de Metz. Aussi, les Provençaux vont-ils, à l'instar de l'ensemble de la population de notre pays, vouloir contribuer à la libération du territoire national et témoigner une vive solidarité envers les régions annexées.

Ainsi à Grasse, la marquise de Villeneuve-Bargemon, femme du sous-préfet organise au début du mois de mai le « Comité d'arrondissement de la souscription nationale pour le rachat du pays » ; diverses modalités de souscriptions sont proposées : versements journaliers, hebdomadaires ou encore mensuels, en fonction des ressources de chacun. Comme auparavant, les structures administratives sont sollicitées : tous les maires de l'arrondissement reçoivent une circulaire qui leur précise que « Rien ne doit être dédaigné dans cette grande œuvre de libération, l'indigent comme le riche ont le droit d'en demander leur part » <sup>42</sup>.

C'est également une œuvre très hiérarchisée qui se développe à Cannes : « la souscription patriotique des femmes de France pour concourir à la libération des départements occupés <sup>43</sup>. »

37. « *L'Ami du Peuple* » 15 janvier et 16 mars 1871.

38. A.C. Grasse H. 23 Comité de secours aux orphelins de la guerre, la liste des sommes recueillies ne figure pas.

39. *Ibidem*.

40. A.N.F. 19 5609 : Police des Cultes-Guerre franco-allemande-Caisse de Secours pour les orphelins et orphelines de guerre. Lettre 15 mai 1871.

41. H. ESPITALIER : *Les Evêques de Fréjus au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fréjus, 1904, p. 106.

42. A.C. Grasse H 23 ; répondant à cet appel, la Société internationale de secours aux blessés verse 2.000 F prouvant par là même l'élargissement de sa mission.

43. A.C. Cannes H 171 ; le bureau national est paradoxalement dirigé par des hommes : l'ancien ministre des affaires étrangères Drouin de Lhuys et Ferdinand de Lesseps.

L'Église catholique invite, quant à elle, les fidèles à souscrire au comité de Toulon sous la présidence du préfet maritime et rappelle « le joug intolérable que fait peser sur notre infortunée patrie l'occupation étrangère et qui ajoute à nos humiliations, des charges écrasantes nous appauvrissant de plus en plus »<sup>44</sup>.

La perte des provinces de l'Est sera vivement ressentie dans le pays grassois : lors du conflit, des ventes de charité avaient déjà permis l'envoi de colis de vêtements aux victimes des régions dévastées<sup>45</sup>. On va vouloir participer également à la reconstruction des maisons d'habitation par l'intermédiaire de « la souscription nationale du sou des chaumières » fort active à Grasse<sup>46</sup>.

A la suite de la faculté offerte aux sujets français originaires des territoires cédés de conserver leur nationalité en transférant leur domicile, les Alpes-Maritimes vont accueillir de nombreux exilés et plus particulièrement la ville de Cannes ; cette dernière compte en effet un hôte alsacien célèbre : l'industriel Jean Dollfus, maire de Mulhouse de 1863 à 1869 (et qui siègera au Reichstag de 1877 à 1887 comme député protestataire)<sup>47</sup>. Au sein de la bourgeoisie cannoise, il crée tout d'abord en décembre 1871 une « Association patriotique en faveur de l'Alsace et de la Lorraine » pour venir en aide financièrement à ses compatriotes<sup>48</sup>. C'est également à son instigation que la presse locale telle « *La Revue de Cannes* » propose des annonces gratuites pour les « propriétaires, industriels, commerçants qui veulent offrir des places, des emplois, du travail aux pauvres émigrés : les alsaciens-lorrains qui, venus jusque dans nos pays, solliciteraient du travail ou des secours de la part des patriotes charitables »<sup>49</sup>. En 1873, la cavalcade traditionnelle de la Mi-Carême sera donnée au profit de « l'Œuvre de l'Alsace-Lorraine » qui, à l'exemple des autres œuvres de cette nature dans le pays tout entier, prendra bientôt une coloration plus politique que charitable...<sup>50</sup>.

N'étions-nous pas alors entrés dans la grande période de la bienfaisance mondaine qui allait caractériser les villes du littoral de Cannes à Menton jusqu'à l'aube de la Première guerre mondiale ?

En conclusion, on pourrait retenir la liaison étroite entre assistance privée et patriotisme ainsi que le relatif effacement d'un pouvoir politique (qu'il soit impérial ou républicain), s'appuyant essentiellement sur la solidarité de la nation pour faire

44. Archives Diocésaines Fréjus, Mandements - Lettres - Circulaires 1850-1876 Circulaire n° 108, 10 février 1872.

45. *Le Courrier de Cannes et de Provence* précise dans ses numéros des 8 et 25 juin 1871 que ces colis avaient été envoyés outre dans les départements alsaciens et lorrains dans l'Eure et Loire, la Seine et Oise, le Loiret, la Côte d'Or ou encore le Doubs ; ainsi la commune de Briey dans le Loiret reçoit de la part des Cannois l'habillement complet de 12 hommes, 12 femmes et 4 enfants.

46. *Le Commerce* indique le 17 novembre 1872 que 556 chaumières purent ainsi être reconstruites.

47. Archives communales de Mulhouse : tableaux généalogiques de la famille Dollfus (aimablement communiqués par Monsieur le Conservateur) n° 391. Type même du bienfaiteur, Jean Dollfus sera le fondateur des « Cités ouvrières » de sa ville et d'un asile maritime à Cannes en 1881 pour soigner les enfants pauvres atteints de tuberculose.

48. *La revue de Cannes* 10 décembre 1871.

49. *Ibidem.*, 24 octobre 1872.

50. *Ibidem.*, 5 avril 1873.

face aux obligations qui eussent dû être siennes ; cette effacement se poursuivra au fil des années puisqu'il faudra attendre 1905 et 1906 pour que l'administration tienne compte « des services rendus à l'Etat en même temps que des situations malheureuses qui lui étaient signalées notamment les membres de la Garde nationale, les créateurs d'ambulances, les veuves et les orphelins pour leur octroyer un secours mensuel de 30 à 50 F... ! »<sup>51</sup>

Olivier VERNIER.

## ANNEXE

### BILAN DES AMBULANCES CANNOISES DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE SECOURS AUX BLESSÉS

ACTIF : 17.344,35 dont :

Quête : Société des Jardiniers .....	118,00
Quête : Société des Patrons Pêcheurs .....	100,00
Quête : Etablissements industriels .....	456,65
Quête : Messes funèbres .....	1.480,00
Quête : Chapelle N.D. des Pins .....	39,85
Produit des troncs en ville .....	168,20
Produit des troncs dans le bureaux de la société .....	229,70
Atelier des Dames .....	831,00
Cotisation des membres de la société .....	556,00
Loterie .....	325,00
Quêtes Ouvrières « Belle jardinière » et divers .....	178,60
Offrandes des particuliers membres de la Société .....	4.786,60

PASSIF : 12.184,25

Ambulances du Midi .....	2.000,00
Fournitures (laine et coton. Ateliers des dames) .....	1.367,60
Ambulances sédentaires pour les journées de soldats .....	8.816,65

EXCEDENT D'ACTIF : 5.160,10

(Source : *La Revue de Cannes*, n° 20.04.1871).

<sup>51</sup> Archives Nationales F<sup>15</sup>4249 et 4250, Secours aux Alsaciens-Lorrains et aux familles de réservistes (1870-1907).